

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Impôts 2021 et 2022	4
Parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut	5
Travaux réalisés par les collaborateurs communaux	6
Application IGruyère	6
Porte-bannière	7
Journée Coup de balai	7
RCU – aménagements extérieurs	8
Voyager en train	8
Carrefours et routes	9
Arrêts TPF provisoires	9
Patrouilleurs scolaires	10
Nouveaux citoyens	11
Guerre en Ukraine	12
Savoir vivre en forêt	13
Canin Malin	14
Senior Club	15
Qualidomum pour les seniors	16
Tour de France 2022	17
Olympiades – Pro Infirmis	18
Calendrier des sociétés et manifestations	19
Horaire	20

Impôts 2021 et 2022

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2021.

Selon les barèmes et calculs figurant à la fin du livret d'instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton et à la paroisse. Pour les contribuables qui utilisent le logiciel Fritax, celui-ci édite une feuille récapitulative des montants dus.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2021 en utilisant le bulletin vierge "acompte volontaire".

D'autre part, les acomptes d'impôts 2022 seront facturés et les bulletins utiles vous parviendront courant mai ; la première tranche étant payable fin juin.

Nous saisissons l'opportunité pour vous demander de bien vérifier le codage de vos paiements via internet. Il est primordial, pour une bonne affectation des montants payés, que le codage soit le même que celui des bulletins de versement qui vous sont remis.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2021, ou en ce début d'année 2022, voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, les informations fiscales rectifiées pour nous permettre d'ajuster les acomptes 2022. L'administration communale ne procède à aucun calcul. Si vous deviez avoir besoin d'aide pour une estimation, vous voudrez bien vous adresser au Service cantonal des contributions.

Si d'aventure, vous ne receviez pas d'acomptes 2022, c'est que nous n'avons pas obtenu les informations utiles pour pouvoir les établir. Il est de la responsabilité du contribuable de nous transmettre toutes les informations utiles.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Bulletin communaux | Intyamon | printemps 2022

Parc en Fête !

18 juin 2022, Gruyères

Le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut célébrera sa nouvelle labellisation pour les dix prochaines années ainsi que l'élargissement de son périmètre à 4 nouvelles communes le 18 juin prochain en ville de Gruyères.

Outre l'aspect officiel de la remise du label parc suisse par l'Office fédéral de l'environnement, l'idée de la journée est de construire des ponts entre les différentes régions du Parc, de lier associations, écoles, artisans et sociétés culturelles de différentes vallées et de présenter leur production au public. Entre 10h et 18h, marchés, concerts, théâtre, démonstrations, ateliers animeront la cité à différents endroits.

Pour accéder à Gruyères, la mobilité douce sera privilégiée. Outre les transports publics, différentes options à pied ou à vélo seront organisées par le Parc.

Toutes les informations concernant Parc en Fête ! sont disponibles sur www.gruyerepaysdenhaut.ch

Planter des fruitiers haute tige : le Parc vous soutient

Afin de maintenir le patrimoine villageois et d'améliorer la diversité de son paysage rural, le Parc soutient depuis plusieurs années la plantation d'arbres fruitiers haute-tige. Depuis le début du projet, près de 1000 fruitiers ont été plantés sur le territoire du Parc.

Pour un forfait de CHF 160.- par arbre (CHF 120.00 pour une variété ancienne), le Parc conseille, fournit les plants et organise la taille (5 tailles réparties sur 6 ans) avec un professionnel durant les 6 premières années de la vie des arbres. L'acheteur quant à lui, prend en charge les frais liés à la plantation et la protection de l'arbre et s'engage à le soigner correctement, suivant un contrat de plantation.

Les descriptifs des arbres, le formulaire de commande ainsi que différents conseils sont disponibles sur www.gruyerepaysdenhaut.ch. **Pour une plantation en automne 2022, les commandes doivent être effectuées d'ici le 15 septembre 2022.**

Travaux forestiers

L'équipe forestière Bas-Intyamont/Grandvillard a œuvré durant l'hiver pour la sécurisation du sentier des Comtes entre Enney et Villars-sous-Mont. De nombreux frênes secs ont été abattus et évacués. Ces interventions ont eu lieu également sur d'autres secteurs de la commune.

Ces arbres sont touchés par une maladie qui les fait sécher : la chalarose ou flétrissement du frêne. Il s'agit d'un champignon arrivé en Europe de l'Est en 1990 et qui a atteint la Suisse en 2008. Il n'y a aucun moyen de lutte efficace connu à ce jour. Il est important dès lors de les abattre pour des questions évidentes de sécurité.

En avril, le service forestier plantera 700 chênes, le long de la Sarine à Villars-sous-Mont et à Montmochy à Estavannens. Ce travail se fera en collaboration avec les écoles.

Les chênes s'adaptent mieux aux conditions climatiques et à topographie de notre région. Ils remplaceront ces frênes malades.

APPLICATION iGRUYERE

L'association régionale La Gruyère a mis en place une plateforme d'information pour les communes du district. Cette plateforme se base sur le principe par exemple du 20minutes.ch ; elle permet de diffuser une information en temps réels.

Ce canal de communications permet aux communes d'aviser par exemple de travaux, d'interruption de la distribution de l'eau, de la tenue d'une manifestation, ou tout autres informations pour les habitants. Vous aurez le choix de vous abonner au canal de votre commune, ou de plusieurs communes.

L'application est disponible sur votre smartphone, tablette et ordinateur sous la dénomination « iGruyère ».



Porte-bannière

Pour des manifestations diverses régionales, la commune recherche des personnes qui seraient disposés à aller porter la bannière de la commune lors de cortège.



Il s'agirait notamment de :

- fête du PNR (Parc naturel régional) à Gruyères le 18 juin 2022

Un défraiement est versé à la personne qui se charge du drapeau durant la manifestation.

Journée Coup de balai

La journée Coup de balai aura lieu

le samedi 23 avril 2022

à différents endroits de la commune.

Rendez-vous à 09.00 h. au nouveau bâtiment édilitaire à Enney – route des Auges 37

A partir de 11.30 h., une agape sera offerte par la commune.



Règlement communal d'urbanisme – aménagements extérieurs – rappel des dispositions

Le plan d'aménagement local prévoit des dispositions précises pour la gestion du paysage et du tissu bâti, notamment au niveau des aménagements extérieurs.

Art. 49 RCU – Modification du terrain

L'art. 58 ReLATEC est applicable.

Les modifications du terrain naturel doivent être conçues de manière à limiter leur impact visuel :

- La forme de l'aménagement doit s'harmoniser avec le terrain naturel. Les ressauts abrupts et plans sont à éviter.
- Le revêtement doit être d'aspect naturel et employer des matériaux et des essences locaux. Les revêtements entièrement minéraux sont interdits.

Art. 50 RCU – Plantations

Les parcelles destinées à l'habitation devront être arborisées avec des plantes d'essence indigène.

A cet effet, nous tenons à disposition une brochure éditée par le PNR qui traite du sujet des plantations de haies naturelles. Les plantes envahissantes sont également le sujet d'une brochure intéressante pour les propriétaires.

Voyager en train



Favorisez vos déplacements en train avec les cartes journalières en vente au home de l'Intyamon à Villars-sous-Mont au prix de CHF 45.--

Vous pouvez consulter la disponibilité des cartes sur :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi/>

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

Carrefours et routes

Au moment où la nature qui s'éveille, nous constatons trop souvent que la végétation autour des maisons déborde et s'étend sur la chaussée. Aussi, nous rappelons que les haies ne doivent pas masquer les visibilitées aux accès et dans les carrefours ; elles sont susceptibles d'être un facteur aggravant en cas d'accident.

La commune se recommande pour que les haies soient taillées et contenues selon les dispositions ci-dessous.

Les dispositions de la loi sur les routes précisent, à l'article 94, que :

1 Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

2 Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

3 Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Arrêts TPF provisoires à Enney et Villars-sous-Mont

En raison des travaux sur la ligne TPF, les trains ne circulent plus dans l'Intyamou. Ils sont remplacés par des bus et des arrêts provisoires ont été aménagés aux centres des villages. Nous vous demandons la plus grande prudence lorsque vous quittez le bus et que vous traversez sur les passages à piétons.

En effet, des conducteurs impatients se lancent pour dépasser le bus à l'arrêt et se trouvent nez à nez avec les piétons engagés sur le passage à piétons.

La police cantonale est avisée et des mesures seront prises.

Néanmoins, le danger d'accident existe et nous tenons à l'éviter.

La devise

« Restez prudents et ouvrez l'œil avant de vous engager sur le passage à piétons ! »

Patrouilleurs scolaires – Les enfants ont besoin de vous !

Pour valider des patrouilleurs au passage piéton, nous devons assurer à la police la présence de deux adultes sur place à chaque fois.

Il s'agit de sécuriser le passage piéton pour les élèves durant des périodes de 20 minutes aux plages horaires suivantes :

Lundi	07h20 – 07h40	11h50 – 12h10	12h55 – 13h15	15h30 – 15h50
Mardi	07h20 – 07h40	11h50 – 12h10	12h55 – 13h15	15h30 – 15h50
Mercredi	07h20 – 07h40	11h50 – 12h10		
Jeudi	07h20 – 07h40	11h50 – 12h10	12h55 – 13h15	15h30 – 15h50
Vendredi	07h20 – 07h40	11h50 – 12h10	12h55 – 13h15	15h30 – 15h50

Votre engagement, même s'il n'est possible que 1 X 20 minutes par semaine, serait déjà précieux.

Si le planning n'est pas complet, le service des patrouilleurs devra être annulé.

Une rémunération vous est allouée pour chacune de vos présences.

La police cantonale se charge de votre formation sur place.

Pour tous renseignements et inscription s'adresser à:

Mélanie Lanthmann Conseillère communale

078 639 89 48



Nouveaux citoyens

Le 11 mars 2022, le Conseil communal a reçu officiellement les nouveaux citoyens de la commune.

L'entreprise ATN Diffusion LPF SA à Enney a ouvert ses portes et fait découvrir ses activités.

La soirée s'est prolongée autour d'un repas convivial.

Félicitations et belle entrée dans la vie civique !



Guerre en Ukraine

Accueil de réfugiés dans les familles

Solidaire de toutes les actions menées en faveur de l'Ukraine, notre commune souhaite faire un geste pour les habitants et soutenir l'accueil de réfugiés dans les familles.

Nous sommes d'ores et déjà très reconnaissants de votre solidarité.

L'accueil de ces familles est soutenu par l'Etat, comme indiqué sur leur site.

Pour sa part, la commune de Bas-Intyamon aidera les familles hôtes par le versement d'un soutien de CHF 500.00. Il s'agit de contribuer à l'achat de matériel divers pour cet accueil.

Les écoles sont prêtes à accueillir les enfants qui doivent être scolarisés.

Au niveau administratif, si vous souhaitez accueillir des réfugiés, vous devez vous annoncer auprès d'ORS Service SA – 026 425 41 41 – numéro pour les urgences uniquement : 026 475 18 95

Pour leur part, les réfugiés doivent s'annoncer dans les 90 jours, auprès d'un centre fédéral d'enregistrement afin d'obtenir le permis S. Un tel centre est ouvert à Fribourg.

Pour la scolarisation des enfants, c'est la direction de la Formation et des affaires culturelles qui vous répondra : 026 305 12 06.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de l'Etat de Fribourg : www.fr.ch

Du savoir vivre en forêt



En forêt, le respect s'impose.

Ce petit guide est un recueil de clins d'œil, pour que tout le monde trouve son bonheur en forêt. Sans prise de bec et sans prise de tête !

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportifs, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants : les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités. La Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF) a donc élaboré un guide du savoir-vivre en forêt en dix commandements. Il ne pointe pas de doigt accusateur mais fournit une matière à penser joyeusement illustrée par Max Spring, célèbre illustrateur et caricaturiste bernois.

Ce petit manuel aborde la question des déchets, fait halte devant les chantiers de bûcheronnage, prévient des dangers guettant les promeneurs, appelle à la modération les adeptes des cueillettes. S'il aborde des thèmes aussi courants que celui des chiens en laisse, il s'aventure aussi vers des thèmes moins visibles, comme le respect du repos nocturne, rappelant que la quiétude qui règne en forêt dès le crépuscule est vitale pour de nombreuses espèces.

Vingt organisations, représentant des milieux et des intérêts très divers - de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, aux chasseurs, en passant par des organisations sportives ou de défense de l'environnement - ont élaboré ensemble le «Petit guide du savoir-vivre en forêt», ce qui en fait un modèle de partenariat d'autant plus respectable.

Pour en savoir plus : www.foretsuisse.ch

Canin malin

« le chien est considéré comme le meilleur ami de l'Homme, nous souhaitons qu'il le reste encore longtemps. Merci de nous y aider » F. Loup
Vétérinaire cantonal

Quelques rappels lorsque vous détenez un chien :

- votre chien doit être éduqué de manière à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses. Il doit rester sous votre contrôle.
- Votre compagnon à quatre pattes sera tenu en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet, afin de ménager les animaux sauvages qui élèvent leurs petits.
- Vous veillerez à ce que votre animal ne souille pas la voie publique et la propriété privée. Vous ramassez ses crottes et jetez les petits sacs dans les poubelles prévues à cet effet.
- N'oubliez pas de bien le traiter, il vous le rendra multiplié.

Nous tenons à sensibiliser les détenteurs de chien sur ces questions :

- Il est de la liberté de chacun d'apprécier ou pas les animaux. D'en avoir peut-être peur. Dès lors, le respect de chacun est important et il permet de pouvoir vivre avec son fidèle compagnon à 4 pattes sans importuner quiconque.
- La propreté est également importante et chacun doit avoir conscience que les bords de routes, ou le gazon du voisin, sont des endroits qu'il faut respecter et garder propres.



Le Senior Club



Le premier café rencontre des aînés 60 + de la commune de Bas-Intyamou aura lieu

**Le samedi 30 avril 2022 à 9h30 à la grande salle
de l'auberge de la Couronne à Enney**

Vous avez entre 16 et 100 ans

Vous avez environ 2 heures de libre par mois

Vous avez envie de partager un moment, une activité ou accompagner le senior club
en semi bénévole

Alors n'hésitez pas, venez partager ce café avec nous.

Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire à cette
rencontre par téléphone au

079.326.22.92 Véronique Dey

079.473.54.27 Anne-Marie Seydoux

jusqu'au 28 avril 2022.

Au plaisir de vous accueillir nombreux ce matin-là.

*Anne-Marie – Véronique – Claudio – Marc-Henri – Evelyne – Annette – Josiane –
Jacqueline – Anita.*



VOUS PROPOSE UN CONSEIL PERSONNEL GRATUIT

Une ergothérapeute conseillère de Qualidomum sera présente pour répondre à vos questions sur votre logement et vous proposer des solutions concrètes pour améliorer sa sécurité et sa fonctionnalité, **tous les premiers vendredis du mois de 14h à 17h** dans les locaux du:

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Rue de la Lécheretta 18 – 1630 Bulle

Vous pouvez envoyer vos questions au sujet de Qualidomum par courriel à: info@ergo-prealpes.ch

Les prestations de Qualidomum peuvent être remboursées par les prestations complémentaires. Une aide financière peut aussi être obtenue auprès de Pro Senectute.

Ce service a été créé avec le soutien de l'Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD



- *Votre logement vous pose des problèmes du fait de votre âge ou de votre handicap ?*
- *Vous aimeriez savoir comment rendre votre logement plus sûr et plus pratique ?*
- *Vos parents âgés souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et vous aimeriez les soutenir dans cette démarche ?*
- *Vous êtes locataire ou propriétaire et souhaitez mener une réflexion à long terme sur votre logement ?*


POUR UN LOGEMENT PLUS SÛR
ET PLUS PRATIQUE

Tour de France – étape Aigle Châtel les Portes du Soleil 10 juillet 2022

La région aura le plaisir de voir traverser le peloton du Tour de France

le 10 juillet 2022,

à l'occasion de l'étape qui reliera Aigle à Châtel les Portes du Soleil.

Pour cette journée, nous relevons que la circulation sera difficile, voire impossible à certaines heures de la journée. Dès lors, nous vous invitons à organiser vos déplacements pour cette journée.

Des animations seront mises en place dans nos villages pour célébrer cette manifestation.

Des informations utiles vous seront communiquées ultérieurement.

D'ores et déjà nous faisons appel à votre compréhension pour cette journée.



1946-2021 pro infirmis



LA JOURNÉE EST GRATUITE
DER TAG IST GRATIS

CORDIALE INVITATION AUX OLYMPIADES INCLUSIVES

AVEC LE HC FRIBOURG-GOTTÉRON
ET BCF ELFIC FRIBOURG

11.06.2022

13:00-18:00
SCHWARZSEE CAMPUS LAC NOIR



SPORT



HERZLICHE EINLADUNG ZU DEN INKLUSIVEN OLYMPIADEN

MIT HC FREIBURG-GOTTÉRON
UND BCF ELFIC FREIBURG



Le programme complet et les inscriptions sont sur le site :
www.proinfirmis.ch/75ans.

Calendrier des sociétés et manifestations

23.04.2022	Commune	Journée coup de balai
15.05.2022	Chœur-Mixte d'Estavannens et Villars-sous-Mont	Concert annuel à l'Eglise d'Estavannens
03 et 04.06.2022	Société de jeunesse d'Estavannens	Rencontres traditionnelles alpestres de l'Intyamon
10.06.2022	Commune	Inauguration du bâtiment édilitaire Enney
11.06.2022	Harmonie Paroissiale d'Estavannens	Concert d'été à l'école d'Estavannens
10.07.2022	Tour de France	Etape Aigle Châtel Les Portes du Soleil
07.09.2022	O2 MountainBike	Tour du canton de Fribourg – étape Enney le Poyet
10.09.2022	Ski-Club Estavannens	Tournoi de pétanque au chalet
18.11.2022	Ski-Club Estavannens	Assemblée annuelle au chalet

COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamon 36
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 www.bas-intyamon.ch

✉ commune@bas-intyamon.ch

Heures d'ouverture de l'administration communale :

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

L'administration communale sera fermée :

Pâques	du 15 au 18 avril 2022 (fermeture le 14.04.2022 à 16.00 h)
Ascension	les 26 et 27 mai 2022
Pentecôte	le 6 juin 2022
Fête Dieu	les 16 et 17 juin 2022
Vacances d'été	du 25 juillet au 16 août 2022

Heures d'ouverture des déchetteries :

SITE ENNEY	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
SITE GRANDVILLARD	Heures d'Eté (1 ^{er} avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 ^{er} décembre au 31 mars)
Mardi et Jeudi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Samedi	10h00 – 12h00	10h00 – 12h00